

COPIE

Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 5 janvier 2022, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Création des aires marines protégées de Donaten à Cotonou et de la bouche du Roy à Grand-Popo.

Ces aires marines permettront de sécuriser la mangrove et les ressources halieutiques disponibles dans ces écosystèmes qui regorgent d'une riche diversité biologique menacée ou en voie d'extinction, à savoir : tortues marines, lamantins d'Afrique, baleines et dauphins, diverses espèces de poissons, etc.

Constituant par ailleurs des zones privilégiées de ponte pour les tortues et de reproduction des espèces halieutiques, elles feront l'objet, chacune, d'un plan d'aménagement et de gestion. Celui-ci définira les conditions d'accès, d'exploitation sur une base temporelle, de zonage sous la supervision des services techniques compétents ainsi que sur la base de l'application des principes de participation et de cogestion avec les populations riveraines.

II- Communications.

Réalisation des études de relevés et d'évaluation des biens impactés par le projet de parc solaire et d'extension de la Zone économique spéciale de Glo-Djigbé.

Avec le démarrage des aménagements de la portion prioritaire du site du projet portant sur une superficie de 400 hectares, il s'est avéré nécessaire d'étendre la viabilisation des lieux à d'autres sections du périmètre de la Zone économique spéciale.

A cette fin, une superficie de 1240 hectares est retenue pour faire l'objet d'études de relevés et d'évaluation des biens impactés, de même qu'un site

d'environ 1200 hectares pour abriter un parc solaire destiné à la desserte d'appoint de ladite zone en énergie électrique ; ce qui la rendrait neutre en carbone.

Le Conseil a marqué son accord pour l'accomplissement de ces diligences entrant dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du projet, puis instruit les ministres concernés de procéder à la signature des contrats de marché avec les entreprises sélectionnées à cet effet.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Le Conseil a autorisé :

- l'organisation à Cotonou, du 19 février au 17 mai 2022, de « l'exposition publique diptyque, art du Bénin d'hier et d'aujourd'hui : de la restitution à la révélation » ; ainsi que
- la participation d'une délégation béninoise, à Riyad en Arabie Saoudite, à la première session de la grande Commission mixte de coopération bénino-saoudienne.

Fait à Cotonou, le 5 janvier 2022,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUIN-OURO.